

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 2 pouvoirs

Date de convocation
10 décembre 2025
Date de publication
17 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, Maire.

Présents : Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Pierre Frédéric MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.

Absents : Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Patrick HUGUET, Pierre MARY, Jérémy VASSEUR, Pascale PETIT, Mickaël VAIRELLES.

Représentés : Bruno LORILLERE pouvoir donné à Emmanuel PROVIN, Isabelle VAN-RYSEGHEM pouvoir donné à Philippe BORDE.

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 11_16122025

N°11 : TRAVAUX DE VOIRIE 2025 - AVENANT N°1 AU LOT 1 « VRD »
Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Par délibération du 20 mai 2025, il a été attribué à l'entreprise ROUSSEY le lot 1 « VRD », pour un montant de 287 670.59 € HT soit 345 204.71 € TTC, pour réaliser les travaux de voirie suivants :

- Aménagement de l'entrée de Ville côté Chaumont (réalisation d'un cheminement piétons et cycles)
- Réalisation d'un cheminement piétons sécurisé de la gendarmerie à l'entrée de la rue des Acacias
- Réalisation d'un cheminement piéton de la rue Louis Pasteur à l'entrée de la Gravière
- Réfection de trottoirs rue des Varennes
- Réfection partielle de la couche de roulement rue du 8 Mai
- Réfection de la couche de roulement rue de Gernsheim

Dans le cadre du chantier, certaines modifications d'aménagement sont intervenues entraînant la nécessité de les acter par voie d'avenant. Les modifications sont les suivantes :

- Aménagement des trottoirs rue Louis Desprez : + 1 065.41 € HT dont :
 - *Augmentation de la surface des trottoirs* : + 815.70 €
 - *Epaulement entre les enrobés et la noue* : + 380.70 €
 - *Augmentation de la surface des enrobés* : 564.30 €
 - *Augmentation des bordures* : + 1 666.85 €
 - *Suppression des roches et de la résine pépète* : - 2 362.14 €
- Aménagement du cheminement de la coulée verte : - 1 413.09 € HT dont :

- *Suppression des barrières bois* : - 1 759.07 €
- *Ajout de roches et de panneaux* : + 345.98 €
- Aménagement des trottoirs rue des Varennes : + 76.15 € HT dont :
 - *Ajout de remplacement de bordures* : + 284.55 €
 - *Ajout de mise à niveau* : + 430.00 €
 - *Suppression de mise à niveau* : - 638.40 €
- Aménagement des trottoirs au Faubourg de Belfort : + 18 021.99 € HT dont :
 - *Reprise des enrobés rue Louis Blériot* : + 2 022.40 €
 - *Modification assainissement des eaux pluviales* : + 3 934.90 €
 - *Modification signalisation verticale et horizontale* : + 1 394.45 €
 - *Modification surfaces de voirie* : + 6 005.01 €
 - *Modification surfaces des cheminements* : + 5 395.06 €
 - *Ajout de bordures* : + 4 521.92 €
 - *Suppression d'espaces verts* : - 177.24 €
 - *Modification assainissement des eaux pluviales* : + 915.02 €
 - *Suppression de roches, potelets et panneaux* : - 5 989.53 €

Le montant de l'avenant en plus-value s'élève à 17 750.46 € HT soit 21 300.55 € TTC.

Considérant l'avis favorable des commissions des finances, urbanisme et travaux du 5 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 en plus-value au marché « VRD » de travaux de voirie de l'entreprise ROUSSEY pour le lot n°1 pour un montant global de 17 750.46 € HT soit 21 300.55 € TTC portant le nouveau montant du marché à 305 421.05 € HT soit 366 505.26 € TTC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



FI

..Si.mone...DEVAUX..., secrétaire de séance

[Handwritten signature]